



LE BULLETIN

Lettre d'information de la Section de Neuilly de la SMLH

Société des Membres de la Légion d'Honneur

N° 36 - mars 2013

LE MOT DU PRÉSIDENT



Connaissez-vous les maronniers ? Les arbres, oui bien sûr, mais pas seulement. En langage journalistique, ce sont des sujets qui reviennent périodiquement dans la presse, par exemple les impôts. Je dois cette découverte à notre ami Jean Mauduit et je me devais de vous la faire partager, d'autant que depuis des mois, dans ce bulletin, je traite des maronniers sans le savoir. Je récidive aujourd'hui en vous parlant des bourses de la Légion d'honneur. Il s'agit d'une institution que nous voulons pérenne et par voie de conséquence, chaque année nous sommes dans l'obligation de faire appel à votre générosité afin que de nouveaux élèves méritants puissent en bénéficier. Vous allez donc recevoir un courrier pour vous demander, une nouvelle fois, votre participation financière. Courrier qui obéit à une contrainte de calendrier. Car pour fixer le nombre de bourses à attribuer, il faut que nous connaissions d'abord le montant des fonds dont nous disposons, avant d'étudier les candidatures qui nous sont soumises par les chefs d'établissement. A ce sujet, nous souhaiterions élargir le socle en attribuant des bourses au profit de l'École de la 2ème chance des Hauts de Seine, créée en 2011 par les villes du département, y compris Neuilly, le Conseil général, le Conseil régional et la Chambre de commerce. Elle permet à des jeunes, issus de milieux très défavorisés, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, d'obtenir une formation, notamment par le biais de l'apprentissage en alternance et de trouver un emploi. Conditions requises : motivation et projet. Il nous a semblé normal de privilégier une telle initiative qui concerne NOTRE département, tout en continuant d'apporter notre concours aux centres d'apprentissage de St. Denis et au Lycée Georges Guérin. Si certains d'entre vous doutaient de l'efficacité de notre action, qu'ils lisent, dans ce bulletin, l'allocation prononcée, lors de la remise solennelle des bourses, par le jeune Yoni TAIEB, élève du Lycée Georges Guérin !

PLÉBISCITÉ

Même en essayant de faire preuve d'humilité, il nous est difficile de ne pas être satisfaits des résultats de l'enquête que nous vous avons adressée il y a quelques mois, à la demande de notre président qui souhaitait mieux connaître votre opinion et vos attentes sur les moyens de communication et les activités proposées par la section.

Vous avez été très nombreux à répondre au questionnaire mais aussi, vous avez fait part de nombreuses suggestions tant sur le bulletin que sur les activités qui sont programmées.

Vous trouverez ci-dessous les principaux résultats de l'enquête qui était centrée sur les occasions de rencontre organisées par la section et sur les moyens de communication utilisés pour vous tenir régulièrement informés et les évolutions qu'il sera possible d'envisager.

Les occasions de rencontre

Les conférences, une fois par mois à la Maison des associations, sont trouvées généralement intéressantes, mais la participation est parfois perçue comme faible par rapport à la qualité de l'orateur et l'intérêt du sujet. Il est donc suggéré une publicité plus intense pour annoncer les conférences.

Les débats, une ou deux fois par an, autour de personnalités éminentes, rencontrent un vif succès et réunissent chaque fois plus d'une centaine de participants. Et, pour le futur, si c'est possible, il y a une nette préférence pour que ces réunions aient lieu au cours de déjeuners plutôt que de dîners.

Les visites, régulièrement organisées au

cours de l'année, sont aussi très appréciées. Pour l'évolution de toutes ces activités, les suggestions sont homogènes autour de deux grands thèmes, déjà au centre des sujets abordés : l'histoire (des dernières guerres, de la Légion d'honneur, de Neuilly...) et l'économie (la situation actuelle, l'évolution prévisible, l'explication des crises...).

Les outils de communication

Le bulletin trimestriel est littéralement plébiscité : lu régulièrement ou très souvent, il est aussi considéré comme un outil indispensable ou très utile. Son contenu et sa présentation plaisent aussi beaucoup.

Jean Mauduit qui est l'animateur du bulletin, auquel il consacre beaucoup d'énergie et son grand savoir-faire, peut être satisfait, et nous lui sommes très reconnaissants, ainsi qu'à toute l'équipe qui l'assiste.

Le site internet de la section est un outil, encore récent, qui suscite un intérêt évident auprès de ceux qui disposent déjà d'un accès à internet (à ce jour un tiers environ des membres de la section) ou envisagent de se connecter. Mais il s'est avéré qu'un pourcentage important ignorait l'existence même du site qu'il conviendra donc de faire connaître, de même qu'il faut expliquer son utilisation qui est extrêmement simple, comme le montre l'encadré ci-dessous.

Soyez sûrs que tout sera fait pour continuer à faire évoluer et améliorer les relations entre nous.

Jean Gerothwohl

Le site internet de la section - mode d'emploi

Il est destiné à permettre à chacun d'être tenu au courant, en temps réel, des activités des comités et de la section, grâce à un agenda mis à jour régulièrement. Il comportera dès que possible une version électronique de l'annuaire de la section accessible avec un mot de passe. Le site va se développer et s'enrichir au fil des mois, mais vous pouvez déjà le visiter pour vous rendre compte, en allant à l'adresse suivante :

<http://9200.semlh.fr>

À l'aide de votre souris, vous pourrez parcourir les différentes rubriques, et en particulier « La vie de la section » où vous retrouverez les dernières activités avec des photos. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et à nous interroger si vous avez le moindre problème, nous nous ferons un plaisir de vous aider.

EN DIRECT DE LA SECTION ET DES COMITÉS



La croisière blanche

Samedi 19 Janvier: Paris sous la neige, spectacle fascinant. Comment en profiter, les pieds au sec et au chaud? Jouer les touristes en restant entre nous? Suivre un itinéraire mythique sans se fatiguer? Il suffisait de nous rejoindre au pont de Grenelle, de monter à bord du magnifique yacht Clipper Paris, comme nous vous y avions invités. Près de 80 membres de la section ont répondu à cette invitation et ne l'ont pas regretté.

La Seine avait eu le bon goût de se maintenir à un niveau qui nous a permis de la remonter en douceur jusqu'à la Grande Bibliothèque. De pont en pont, un parcours de rêve: les plus beaux monuments de la capitale soulignés de blanc. À chacun ses préférences ou ses souvenirs. Les poètes avaient une pensée pour Apollinaire en passant sous le Pont Mirabeau, Le cœur des amoureux de la littérature battait plus fort devant la coupole de l'Académie. Le Quai d'Orsay avait ses fans. Les juristes retrouvaient leur jeunesse en passant devant le Palais de justice. Nous avons tous salué, bien sûr, la Grande Chancellerie. Et unanimité pour les joyaux du patrimoine, du Louvre à Notre-Dame, pour le charme discret de l'Île Saint-Louis, par exemple.

Unanimité aussi pour le cocktail-déjeuner savoureux et festif, pour le champagne qui faisait pétiller les verres et les yeux. Unanimité enfin pour l'ambiance chaleureuse, amicale et détendue qui préside d'ailleurs à toutes nos manifestations. Une croisière à marquer d'une croix blanche.

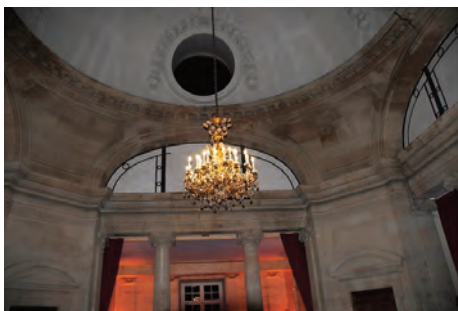
Fabienne Vilmer

Le brunch du Comité Ancelle



À l'initiative de Marie-José Genty, le Comité Ancelle a organisé pour la seconde fois le samedi 26 janvier, de 11 à 14 h, un brunch ouvert à tous, au restaurant « Le Passage » avenue Charles-de-Gaulle. Objectif: réunir ceux qui n'ont pas la possibilité de participer aux activités en semaine. Pari réussi: une trentaine de légionnaires étaient présents, ravis de profiter d'un moment d'amitié dans un cadre amical et chaleureux.

DÎNER ANNUEL A L'ÉCOLE MILITAIRE



Bravant le froid, les difficultés de la circulation d'avant-Noël et les complications d'accès à cette « place forte » de l'armée française, cinquante convives s'étaient retrouvés pour dîner sous la coupole de la Rotonde, dans l'enceinte de l'École militaire. Dans ces lieux mythiques, la bonne humeur et les toilettes élégantes étaient là.

Après l'accueil gracieux par l'épouse et les petites-filles du président Montcerisier, un grand arbre de Noël et des tables fleuries attendaient les convives dans cette rotonde majestueuse. Les conversations s'animaient au fur et à mesure du réchauffement apporté par un champagne ramené au printemps de la journée du Comité Saint-Pierre à Epernay, et par des plats arrosés de vins de qualité.

Une belle soirée qui pourrait être réitérée cette année afin de faire encore mieux connaissance avec ces lieux et leur histoire.

Marie-Luise Herschtel



LE DÎNER DE LA RÉSIDENCE CLUB

Le dîner a réuni les membres du bureau du Comité Ancelle. Le Président Farah et son épouse, ainsi que les nouveaux présidents des comités Bagatelle, La Saussaye et Saint-Pierre, nous avaient fait l'honneur et le plaisir de se joindre à nous. Soirée particulièrement réussie. Compli-

ments nombreux, tant pour l'ambiance, la décoration florale, que la qualité des mets et vins qui furent servis.

Un grand merci à Charlotte de Montfort et au Commandant Philippe Pavillon qui avaient parfaitement tout organisé pour le plaisir de tous.

Dans ce numéro

Mot du président. Plébiscité (p.1).

À qui appartiennent les enfants? (p.3 et 4).

Un prince à Neuilly (p.4).

Bourses de la Légion d'honneur: dans la peau d'un lauréat. Galette des rois (p.5).

Billet. L'homme qui a sauvé Londres. Une date à retenir (p.6).

Dîner-débat sur le thème de la fraternité (p.7).

Livre. Les grandes conférences de la SMLH. Les nouveaux promus du 1er janvier.

Nos amis disparus. Agenda (p.8).



À qui appartiennent les enfants ?

Une conférence-événement, un public passionné par le thème qui ouvre des perspectives profondes et conduit à des réflexions essentielles, c'était l'ambiance ce 24 janvier où Martine Ségalen était venue nous parler de la « propriété » de l'enfant avec talent et force. Elle a bien voulu rédiger elle-même ce résumé de son exposé.



Cet exposé, extrait d'un livre du même titre, publié aux éditions Métailié en 2010, est une réflexion sur les transformations de la famille contemporaine, en partant de l'optique de la relation parents-enfants. Cette relation dont on peut penser qu'elle est « naturelle » est en fait profondément « sociale » et changeante, inscrite dans les transformations que connaît la famille depuis près de quarante ans. L'enfant est un miroir de la société.

À qui appartiennent les enfants ? Une telle interrogation n'aurait eu aucun sens jusque dans les années 1970. Dans le modèle occidental, depuis la prise en main de la société par la Chrétienté, les enfants ont un père et une mère, liés par le mariage. Nés de leur sang, ils leur appartiennent sans partage. Êtres encore à former, ils leur doivent obéissance et respect. La question de leur propriété est donc sans objet. En témoigne le fait que longtemps les parents ont disposé d'un droit total sur l'enfant et que les mauvais traitements dont il pouvait être l'objet (par exemple emploi à l'usine) ne furent longtemps guère remis en question.

La construction de l'État-Nation au cours du XIXe siècle et la modernisation de la société, qui passe par l'industrialisation, commence à fissurer le dogme de la toute-puissance paternelle : peut-on laisser les parents abrutir leur progéniture de travail ? L'action des pères leur est-elle toujours bénéfique ? Cet enfant maltraité ne fera-t-il pas un citoyen chétif inapte au service militaire ? L'État affirme alors ses prérogatives sur l'enfant, par-dessus l'autorité parentale.

Si la question de la propriété de l'enfant commence à interroger dès la fin du

XIXe siècle, c'est avec les transformations familiales des années 1970 qu'elle se pose avec acuité. L'enfant du divorce est-il à son père ou à sa mère ? Et celui qui est issu d'une technique de procréation assistée ? S'ouvre alors un champ de réflexion, nouveau en Occident, celui des rapports entre la parenté biologique et la parenté sociale. Laquelle a préséance sur l'autre ? Sont-elles en compétition ou en complémentarité ? Qui doit en décider ? La justice ? Mais l'enfant lui-même n'a-t-il pas son mot à dire puisque d'objet, il devient, depuis la fin du XXe siècle, sujet. Le voici doté de droits, dont le droit à la parole sur son propre devenir.



La question « À qui sont les enfants ? » recouvre donc un double ensemble d'interrogations : celle de la place de l'enfant au sein de sa constellation familiale et plus généralement dans la société ; celle de son rapport avec ses géniteurs et ses « élèves » qui ne sont pas toujours les mêmes.

L'enfant relais, l'enfant nécessaire

Dans la première partie de son exposé, Martine Segalen dresse le portrait de ce qu'était l'enfant dans la société rurale : un être assurant la continuité familiale, car sans enfant, pas de travailleur, sans enfant, personne pour prendre soin des vieillards. Jusqu'à l'arrivée de l'État-providence, les enfants étaient donc une nécessité, dans le monde rural comme dans le monde ouvrier. Il appartenait sans limite à sa famille. Puis dans le courant du XIXe siècle, l'État intervient à travers la figure du médecin, de l'instituteur, limitant par la loi la toute-puissance paternelle ; enfin la découverte

du psychisme de l'enfant le fait advenir lentement comme sujet de droit, petit être autonome.

L'enfant pour soi, l'enfant désiré

La seconde partie de l'exposé a porté sur la condition présente de l'enfant mis au monde dans des circonstances nouvelles : c'est l'enfant d'un couple marié - ou non - qui naît de deux parents qui travaillent, qui naît d'une femme âgée de près de 30 ans. Si autrefois les enfants étaient ceux de la société, aujourd'hui ils sont des enfants pour soi. Hier ils étaient des enfants imposés ou subis bien souvent, aujourd'hui ils sont des enfants désirés et choisis. L'enfant fonde désormais la famille, et le couple, qui n'est plus aussi jeune qu'il y a trente ans, demande à l'enfant qui naît des gratifications affectives. L'État-providence, qui assure l'entretien des personnes âgées, est passé par là. Les parents sont donc les propriétaires quelque peu obsessionnels de leurs enfants et leur « métier » de parents est difficile car s'ils veulent avant tout donner de « l'amour », ils se heurtent à l'exigence d'autonomie de l'enfant. Du fait que l'enfant est désormais pensé comme un petit individu autonome, qu'il n'est plus un être sur lequel imprimer les traditions familiales et auquel imposer l'autorité du père, être parent devient plus difficile. C'est un adulte en devenir, dont les parents ont pour rôle de faire advenir les qualités profondes. Surveiller son évolution, sa croissance, ses acquisitions, les stimuler aussi, telle est la fonction nouvelle des éducateurs de l'enfant.

Les autres acteurs

Mais cette propriété de l'enfant est partagée avec d'autres acteurs comme les beaux-parents dans les familles recomposées. Le rôle du beau-père est complexe car il se trouve coincé entre l'idéal de l'amour électif et le souci de ne pas usurper la place du parent biologique. Sa place est celle d'un « funambule ». Les liens entre le « parent en plus » et les enfants au sein des foyers abritant des familles recomposées sont aussi divers que les configurations de ces recompositions. Par ailleurs, les droits de l'enfant ont été renforcés dans le cadre de la Convention internationale des droits de l'enfance promulguée par l'ONU en 1989. Enfin, très vite l'enfant va devenir la propriété de la société de consommation qui s'empare de lui dès l'école *suite page 4*

À qui appartiennent les enfants ?

primaire. L'amour et l'autorité des père et mère entre donc en concurrence avec d'autres institutions, via l'avènement de nouveaux media.

La socialisation en crèche et en école maternelle, puis à l'école primaire construisent rapidement une culture spécifiquement infantine. Mais dès l'entrée au collège, les frontières entre enfance, adolescence, jeunesse deviennent de plus en plus poreuses. L'âge de l'enfance semble se rétrécir et la culture des pairs, des membres de la même classe d'âge et des amis s'impose. Les parents doivent prendre en compte cette concurrence qui se manifeste à travers les nouveaux moyens de communication, Internet, la téléphonie mobile, des goûts musicaux spécifiques. La dictature de la mode jeune s'impose et l'on est frappé de voir à quel point les vêtements des jeunes, notamment des jeunes filles, sont semblables. Celles qu'on n'appelle plus les « fillettes » sont désormais vêtues et maquillées à un âge de plus en plus jeune, comme de jeunes femmes. Cette société des enfants et de l'adolescence est de plus en plus fortement sexuée.

L'enfant surprotégé L'enfant adulte

Pour conclure, Martine Segalen souligne donc que les contradictions et les incohérences autour du statut contemporain de l'enfant sont nombreuses :

- un enfant fait par « amour » par des parents qui vont se séparer et ne pas assurer ensemble son élevage ou son éducation, dans un contexte où le rapport aux normes et à l'autorité est complexe ;
- un enfant pensé comme sujet unique et autonome et qui est dans l'uniforme imposé par la société de consommation en ce qui concerne les normes vestimentaires, musicales et de communication... et de plus en plus au fur et à mesure qu'il avance en âge ;
- un enfant surprotégé par un État qui sans cesse multiplie les lois pour le protéger physiquement, mais aussi lui demande de devenir un adulte très tôt, quittant trop vite le moment d'irresponsabilité de l'enfance.

Martine Ségalen

Martine Segalen est professeur émérite à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense. Elle dirige la revue Ethnologie française, accessible en ligne sur le portail CAIRN.

Un prince à Neuilly

Notre ami le Docteur Jean Fraudet (Comité Saint-Pierre) évoque pour nous la grande figure du prince de Broglie, prix Nobel de physique qui habitait à Neuilly.

Il s'avancait sur le boulevard, face à nous, de son pas calme, mesuré, le regard indifférent à tout, comme perdu dans un rêve, le Prince de Broglie. À notre hauteur, à notre surprise, il se découvrit et esquissa un petit sourire. Alors, notre petite fille, âgée de six ou sept ans : « C'est mon ami. J'étais tombée en patins à roulettes. Je pleurais. Il m'a aidé à me relever. Il m'a consolée. C'est mon ami ». Retrouvons-nous au XIXe siècle... Un lieu a peut-être décidé de l'avenir du Prince. Dans les monts du Forez, le château de Contençon. Il est proche de notre vieille maison de famille, une région peu connue, pauvre, mais belle. Acheté par une famille provinciale de Saint-Étienne, les Rochetaillée, le château fut rasé.



Les nouveaux propriétaires firent reconstituer à la place de l'ancien manoir, un château médiéval. Tours, donjon, créneaux, échauguettes, pont-levis, du pur Viollet-le-Duc ! La fortune des Rochetaillée prenait sa source dans les mines de charbon, une valeur sûre à l'époque... Monsieur de Rochetaillée s'occupait beaucoup de ses chevaux, et mourut relativement jeune d'une chute de cheval. Madame de Rochetaillée était une femme intelligente et énergique. Elle fit ériger dans le petit village proche du château une église dotée d'un orgue Cavaillé-Coll, trois écoles et une fontaine. Elle mit toute son énergie pour donner vie à ce village qui mourait doucement. À la même époque vivait à Paris, une très ancienne et illustre famille, les Broglie. Hôtel particulier sur la rive droite, domesticité nombreuse, carrosses, landeaux, chevaux, cochers. Vie mondaine, de réceptions et de sorties. Ils avaient deux fils, instruits, et une fille à l'éducation extrêmement soignée mais à l'instruction négligée. Pressentant qu'un tel train de vie ne pouvait durer, la famille songea à marier sa progéniture, en la dotant le plus possible d'un capital. On entendit parler d'une certaine jeune fille, bien élevée, bien dotée, et riche héritière. On se fit inviter au château de Contençon.

À l'avant-garde du progrès, Madame de Rochetaillée avait fait équiper les rivières

de turbines entourant la motte du château. Elle produisait son électricité !

Imaginons la famille parisienne des Broglie, imaginons leur habillement de l'époque, prenant le train jusqu'à la ville de Roanne, puis une diligence jusqu'au village de Saint Just en Chevalet, enfin un char à bancs, pour rejoindre le château. La nuit tombait. Ce dernier était illuminé par la lumière électrique. Une nouveauté pour l'époque... Tout se passa bien. Les jeunes gens furent invités à revenir l'été suivant. Madame de Rochetaillée avait rapidement jugé les garçons. Lorsqu'ils revinrent, leur hôtesse avait fait installer un laboratoire dans lequel se trouvait un microscope. Louis, le cadet, se montra indifférent aux charmes de la jeune fille. Maurice l'épousa.

Les deux frères eurent des carrières de chercheurs. Ils furent souvent associés dans leurs travaux. Lorsqu'il reçut le prix Nobel, Louis regretta que son frère n'y fût pas associé. Il était près de lui lors de la cérémonie, ainsi que leur sœur, la future comtesse de Panges. Le livre de cette dernière « J'ai connu 1900 » ainsi que des recherches familiales et locales, m'ont permis de rédiger ces quelques lignes.

Rappelons l'immensité de l'œuvre scientifique du Prince de Broglie qui avait hérité du titre de duc lors du décès de son frère Maurice. Il était :

- Grand Croix de la Légion d'honneur
- Médaille d'or du CNRS
- Prix Nobel de physique en 1929
- Membre de l'Académie des sciences en 1933 - dont il fut le secrétaire perpétuel de 1942-1975
- Membre de l'Académie française en 1945
- Rappelons encore ses nombreuses publications dont « La mécanique ondulatoire de la lumière ».

La destinée terrestre du Prince de Broglie se termina en même temps que celle du génèreux humaniste Coluche. La presse a longuement évoqué ce dernier. Elle fut par contre discrète sur celui dont la vie demeura toujours effacée. Il mourut en 1987. Il était né en 1892. Célibataire, les dernières années de sa longue vie se passèrent à Neuilly. Il habitait un hôtel particulier, rue Martin de Thézillat, donnant sur la rue Perronet, proche du Lycée Pasteur. La ville, pour honorer sa mémoire, donna son nom à la Maison des jeunes et de la culture, place Parmentier. **Dr Jean Fraudet**

BOURSES DE LA LÉGION D'HONNEUR



Où les bourses font la fête au Lycée Georges Guérin et où l'on baptise les nouveaux candidats parrains en leur faisant tirer les rois

Le 17 Janvier 2013, les membres de la Section de Neuilly sur Seine de la SMLH impliqués dans le dispositif de parrainage d'élèves du Lycée Georges Guérin se sont retrouvés au lycée pour tirer les rois. Autour des galettes, le directeur, Monsieur François Régis Lequay, la directrice adjointe, Madame Lydie Froment, et les professeurs de l'établissement ont pu partager leurs expériences avec les marraines et parrains en exercice. Les sept nouveaux candidats à la fonction de parrain, invités à partager les galettes, ont participé activement à ces discussions et, ainsi, ils ont pu se rendre compte de ce qui était attendu d'eux.

Avant d'entamer les galettes, le calendrier de sélection des nouveaux élèves candidats au parrainage a été défini. Il laisse le maximum de souplesse possible à la mise en place du processus aboutissant, le 14 novembre 2013, à la cérémonie de remise des bourses dans les locaux prestigieux de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis.

À défaut de célébrer une reine ou un roi, tous les participants ont souhaité que le dispositif des bourses de la SMLH continue d'être couronné de succès !

Marcel Raffin

Venez nombreux au pot de l'amitié le 20 juin à 17h à la Maison des associations

Dans la peau d'un lauréat

Il s'appelle Yoni Taieb, il a fait ses études au Lycée Georges Guérin à Neuilly. En 2012, son dossier a retenu l'attention du jury des bourses de la Légion d'honneur et il a intégré la première promotion de lauréats. Aujourd'hui, il témoigne avec un talent qui justifie s'il en était besoin, le choix que notre jury a fait de lui. Bravo Yoni, continue donc sur ta lancée !



“ L'année dernière, pour la première fois, il a été décidé de décerner la bourse de la Légion d'honneur à des élèves de lycées professionnels. Quelle ne fut pas ma surprise lorsque mon dossier fut retenu ! Mes années de collège ne m'avaient pas permis d'envisager de continuer dans les filières générales, et j'ai choisi d'intégrer le Lycée professionnel Georges Guérin. La confiance et l'autonomie apportées par l'équipe enseignante m'ont transformé en un élève meilleur, motivé et performant. Qu'est ce qui a changé dans ma vie depuis que je suis boursier de la Légion d'honneur ? En apparence, rien ! En moi-même, Je me suis senti distingué, honoré, célébré, estimé et considéré. J'ai vu dans les yeux de mes parents la fierté. Puis, on m'a attribué un parrain. C'est ton tour Bernard. Mon parrain n'est pas Marlon Brando. C'est Bernard Lepidi. Mon parrain ne s'est pas contenté d'être mon parrain. Il a fait bien plus. Mon parrain a pris du temps pour moi, beaucoup de son précieux temps. Mon parrain m'a manifesté de l'intérêt, Mon parrain n'a pas ménagé ses efforts, et dans mon propre intérêt Mon parrain a su quand il le fallait, être exigeant à mon égard. Je tiens à lui témoigner toute ma reconnaissance, car s'il n'y avait qu'une chose à retenir, mon cher Bernard, c'est ce que tu m'as appris : je croyais tout savoir, maintenant, grâce à toi j'ai compris une chose : « je sais que je ne sais pas. » Dans cette aventure, mon bénéficiaire n'a pas été la bourse, le véritable bénéficiaire, c'est l'apprentissage avec mon parrain. Bernard, bien plus qu'un parrain, tu es mon ami, et j'espère que notre relation se prolongera bien au-delà de cette distinction. Chers camarades, nouveaux boursiers, Je vous transmets cet immense honneur qui, je l'espère, vous apportera le même bénéfice. J'espère que vous l'appréhenderez comme moi, avec dignité. Soyez en fiers, car, comme moi il vous hissera au sommet. Je transmets ce glorieux flambeau à la nouvelle promotion. Portez le bien haut, chers élèves, car à partir de ce jour, votre vie va changer. ”

LA TRICHE

Le mot fleure bon les souvenirs d'enfance, les après-midi de jeu qui se terminent dans les hurlements : « Il a triché ! ». Qui ne se rappelle la savoureuse partie de cartes de César et d'Escartefigue ! Il y a un côté bonhomme qui fait sourire. Après tout, nous sommes tous des tricheurs. C'est même encouragé. La beauté est une notion subjective qui change avec les époques, mais jamais les incitations au maquillage habile n'ont été aussi fortes. Les méfaits de l'âge sont inévitables, malheureusement. Alors, on masque, on triche. Cléopâtre utilisait des onguents qui la rendaient encore plus belle ! Rappelons-nous Athalie qui revoit sa mère outrageusement fardée « pour effacer des ans l'irréparable outrage ». Oui ! Il faut « faire jeune », de plus en plus. Ne ricanez pas, Messieurs, vous êtes, vous aussi, la proie du « jeunisme » actuel. Vous aussi vous utilisez des produits de beauté, vous faites du sport, de la thalassothérapie.

Le danger est que, souvent, la démarche d'un tricheur paraît presque anodine. Que ce soit sur le plan personnel ou sur le plan professionnel, on ne commet pas vraiment de délit. On l'effleure seulement. La tentation passe, on y cède un peu, pas vraiment, pas jusqu'à la rupture. Ce n'est pas véritablement mal, n'est-ce pas ? Mais le domaine privilégié de la triche est la politique. On promet, cela ne coûte rien et on verra bien après. Après, on s'arrange. Les critiques jaillissent, c'est assez facile. Pour ceux qui ont le pouvoir, on colmate. Les mots sont faits pour cela, d'autant plus qu'ils s'envolent, comme on le sait.

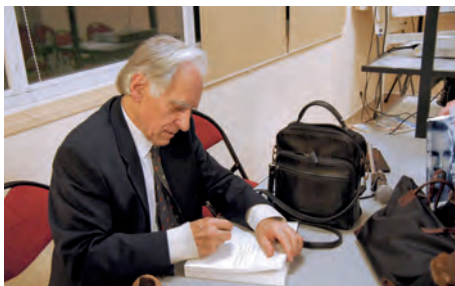
Là où les choses s'aggravent, c'est dans les faits. Le sport, domaine jusqu'à présent auréolé de rigueur, n'est plus à l'abri de cette triche sournoise. On perd un match. Bon. Mais on ne sait plus si certains joueurs n'ont pas sciemment mal joué car ils étaient payés pour le faire. Que devient l'image de l'athlète intègre ? Et quand on ajoute les accusations de dopage, il ne reste plus aucun motif d'admiration. Dans un autre domaine, des milliers de consommateurs achètent des plats cuisinés se fiant aux résultats des contrôles certifiés. La viande de cheval remplace celle du bœuf. Aucun danger sanitaire pour l'acheteur, aucun crime n'a été commis. Mais la confiance est détruite.

Il est temps de remettre la triche à sa place car elle n'est pas anodine et peut être dangereuse. Elle mériterait une promotion. Nommons-la : 8ème des péchés capitaux.

Françoise Masson

LES CONFÉRENCES DE NEUILLY :

L'HOMME QUI A SAUVÉ LONDRES



Nous avons publié en septembre 2011, sous la signature de Madame Allard, l'histoire fascinante de Michel Hollard, héros de la Résistance, qui risqua sa vie pour renseigner les Anglais sur l'emplacement des rampes de V1 destinées par les Allemands à réduire en cendres la capitale britannique.

Cette fois-ci son fils, Florian Hollard est venu nous présenter le 13 décembre le livre écrit par lui à la mémoire de son père : « L'homme qui a sauvé Londres », aux éditions du Cherche Midi.

Si l'attachement chrétien de sa famille est lisible à chaque ligne de cet ouvrage, Michel Hollard n'a jamais voulu croire qu'il avait fait autre chose que son devoir alors qu'il avait repéré des rampes secrètes installées par les Allemands pour lancer des missiles sur Londres depuis les côtes d'Europe occidentale.

Après cette découverte cruciale pour le cours de la guerre, il poursuivit ses recherches de renseignements, transmis aux services alliés ce qui devait consacrer à jamais l'importance de son action aux yeux des Anglais.

Son histoire croise celle d'autres hommes : des Suisses, des Anglais, tous ceux à qui il apportait des renseignements vitaux pour la conduite de la guerre, mais aussi une foule plus ou moins anonyme de

Français, cheminots, hôteliers, paysans, une France « moralement engagée », qu'il sut par son charisme, éveiller pour la lutte contre l'occupant ; ce visage parfois oublié d'une France qui, malgré les dangers et les difficultés, ne pliait pas totalement sous le joug allemand.

Après sa dénonciation, puis son arrestation dans le « Café des chasseurs » près de la Gare du Nord, il fut torturé par la Gestapo, mais sut faire preuve d'abnégation en dépit des supplices et ne dénonça pas un seul des siens. Puis il fut déporté en 1944 dans le camp de concentration de Neuengamme, où il connut l'enfer des privations, des sévices, du travail forcé. Pourtant il ne se laissa pas abattre, mais continua à réunir autour de lui, autour de sa foi et de son optimisme, des hommes à qui il redonna le courage d'attendre la Libération.

Au-delà du cortège impressionnant des actes héroïques de Michel Hollard, relatés avec ferveur par son fils, j'ai retenu la modestie profonde de cet homme qui prononça ces quelques phrases à ses anciens compagnons de résistance, quelques années après la guerre : « Vous étiez tous animés d'ardeur patriotique. Je n'ai fait qu'éveiller votre indignation contre la tyrannie que vous subissiez en silence ».

Il y a des hommes, ainsi, dont la vie est exemplaire, non seulement pour leur héroïsme, mais tout autant pour leur humanité, cette humanité qui, en un temps de détresse, faisait défaut à tant d'autres. À travers ces lignes, il est aisé de comprendre pourquoi Michel Hollard a laissé une si forte impression de respect et d'admiration. Cet homme animé d'une foi, d'une énergie et d'une sensibilité si rares, mérite désormais pour toujours les honneurs de l'histoire. **François Costet**



Une date à retenir

Jeudi 6 juin

DÉJEUNER-DÉBAT AU CHÂTEAU DU VAL

Ce déjeuner sera présidé par notre ami Albert Uderzo, légionnaire neuilléen et illustrateur de nombreuses bandes dessinées connues dans le monde entier, notamment les célèbres aventures d'Asterix. Vous pourrez l'interroger sur la genèse de ses personnages qui nous sont si familiers qu'ils font partie de notre histoire, de sa collaboration avec René Goscinny, du tournage des films tirés de ses albums. Un déjeuner placé sous le signe de l'humour léger, jamais vulgaire, qui est la marque de ses créations et de sa personnalité.

Un rendez-vous festif à ne pas manquer. Un courrier vous sera adressé en temps utile.

DÎNER-DÉBAT SUR LE THÈME DE LA FRATERNITÉ

Le 29 novembre dernier, le dîner-débat intergénérationnel a été organisé au nom de la Section de Neuilly par Christian Joudiou. Ce dîner a réuni une fois de plus une joyeuse foule d'étudiants et d'élèves, d'officiels et de sociétaires autour d'une douzaine de tables pour débattre du thème de la soirée. L'hôte de choix, Son Excellence Monsieur Henri Lopéz, Ambassadeur du Congo en France et écrivain reconnu et primé, a donné d'emblée le ton car il a posé beaucoup de questions sur la fraternité.

Monsieur Henri Lopéz introduit la soirée.

Il pose les fondements philosophiques du débat et fait part d'interrogations nées de son expérience de l'Afrique et des organisations internationales. En voici un court résumé.

Dans les mythes fondateurs, on peut trouver deux frères, Romulus et Remus, et un meurtre fratricide ! Hegel avait fait remarquer qu'en tuant son frère, Romulus était allé au-delà de la fraternité, pour le bien de la cité.

Ainsi, la question est-elle posée : comment les rapports entre « frères » peuvent-ils s'articuler avec les institutions sociales, les lois, la solidarité institutionnelle ?

Des auteurs africains comme Léopold Senghor font remarquer que la solidarité primitive de la tribu est un devoir, même à l'égard d'un inconnu. Quand il n'y a ni sécurité sociale ni retraite, la survie nécessite cette forme de solidarité au sein d'une « famille élargie ». De même Aimé Césaire... « Un homme qui crie n'est pas un ours qui danse ». On ne peut pas rester spectateur devant la misère des « sans voix ».

Mais lorsque les liens fraternels l'emportent sur le respect des lois comme dans les cas de corruption ou de rapports mafieux, nous voyons la fraternité d'une toute autre manière.

Dans le monde moderne, tout un chacun expérimente l'interdépendance fondamentale entre les hommes qui sont généralement des étrangers les uns par rapport aux autres mais qui partagent la même planète. Un exemple : l'observation des mécanismes de transmission de virus parfois très dangereux et la nécessité d'établissement de règles comme celles de l'OMS qui en découle.

Ainsi, l'obligation de forger des règles et des lois peut-elle aller à l'encontre de la fraternité primitive : au-delà de ma tribu, il y

a encore d'autres hommes comme moi qui, eux aussi, ont le droit de vivre, et les liens fraternels que j'entretiens avec mes proches ne doivent pas leur nuire. Dura lex sed lex.

Le débat autour d'une douzaine de tables s'anime...

...et trouve ses chroniqueurs. Voici des extraits de deux chroniques reproduites dans leur intégralité sur le site de la SMLH Neuilly.

Témoignage 1. « Nous sommes partis du concret de nos expériences, à savoir l'engagement personnel pour des projets fraternels, comme par exemple au service des personnes handicapées ou malades... Un tel engagement permet de recevoir autant que de donner, parce que c'est en quelque sorte un progrès de l'humanité en nous ce qui nous

permet de découvrir des dimensions nouvelles pouvant même déboucher sur un projet professionnel, comme en ont témoigné deux participants.

Nous avons parlé des rapports complexes entre l'argent et la fraternité. Un exemple : le don du sang et des plaquettes reste un don (pas de rémunération) car il n'est pas prouvé qu'en payant les 'donneurs', il y en aurait plus. D'autre part, la vérité des informations données sur sa santé par le donneur est indispensable, ce qui pourrait n'être plus respecté si la personne vendait son sang. L'argent serait-il destructeur de la fraternité ? Faut-il être pauvre pour être fraternel ?

Le thème de la mondialisation est revenu plusieurs fois : le progrès économique, l'urbanisation ont cassé les solidarités premières, mais les échanges de savoir faire, les réseaux sociaux, le monde associatif, en créent de nouvelles formes... Mais cette mondialisation entraîne aussi des peurs et des replis sur des fraternités culturelles ou religieuses qui pourraient entrer en conflit avec le 'vivre ensemble' au sein de la nation ou sur la planète. Il y a 'un effort à faire'.

La 'famille humaine' est aujourd'hui mondiale et 'tous les hommes sont frères' (Gandhi) mais ce 'niveau supérieur' n'est pas

facile à intégrer... La modernisation pousserait-elle à un élargissement de la fraternité et à l'institution de règles qui l'encadre et lui donne la forme de la solidarité ? Ou bien la modernisation ferait-elle disparaître les rapports fraternels en les noyant dans un ensemble flou de règles et de contraintes ? » (Notes de Cécile Salvanès, conseiller municipal).

Témoignage 2. « La fraternité est la troisième valeur de notre devise française : 'liberté, égalité, fraternité'. Il a été avancé qu'elle était souvent oubliée, voir dénigrée... (ou) au contraire que cette valeur était de plus en plus à l'ordre du jour et que nombre de conférences, livres et interventions médiatiques la prenaient pour objet.

On pourrait remarquer que la fraternité est complémentaire à la liberté et à l'égalité. Il est du devoir de l'État d'instaurer ces trois valeurs. Cependant, l'assurance d'une liberté et d'une égalité est régie par les lois. 'La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a d'autres bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi'. De même : 'Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi'.

Selon Paul Thibaud, philosophe et ancien directeur de la revue Esprit, « Autant la liberté et l'égalité peuvent être perçues comme des droits, autant la fraternité est une obligation de chacun vis-à-vis d'autrui. C'est donc un mot d'ordre moral. Il ne faut pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fasse, il faut constamment faire aux autres le bien que l'on voudrait recevoir. » (Notes de Marie Fournier, Maison d'éducation de la Légion d'honneur et de Guillaume Poupeau, IEP Paris)

En conclusion

Madame Françoise Boulay, professeur en classes préparatoires à Louis-le-Grand, remercie les jeunes car, en écoutant les paradoxes exprimés dans leur discours tout en réalisant qu'ils veulent prendre le temps pour regarder l'autre, lui sourire, s'effacer devant lui, ils se révèlent être les poètes de la fraternité.



Livres : « Ces histoires insolites qui ont fait la médecine », par Jean-Noël Fabiani, éditions Plon

Grand chirurgien et grand humaniste, le professeur Jean-Noël Fabiani, chef de service à Pitié-Salpêtrière où il dirige le département de chirurgie cardio-vasculaire, est également un grand spécialiste de l'histoire de la médecine, discipline qu'il a enseignée pendant dix ans à la faculté. Il consacre à ce



sujet un livre fascinant. On y voit Hippocrate traiter un jeune homme atteint d'une crise d'épilepsie et rédiger ce qui deviendra le « serment d'Hippocrate », que prêtent aujourd'hui encore les nouveaux médecins. On y apprend que les tentations infernales de Saint Antoine au désert n'étaient que des visions dues à l'ingestion de pain fabriqué avec la farine de seigle. On y découvre l'histoire particulièrement insolite d'André Vesale, « inventeur » de la dissection et professeur d'anatomie au temps de François Ier : Vesale qui mourut sur le bûcher de l'inquisition,

accusé à tort d'avoir anatomisé un corps vivant. Et le saviez-vous ? La chirurgie n'a été constituée comme métier que sous Louis XIV, parce que le roi avait été guéri d'une fistule mal placée par son barbier. Les barbiers-chirurgiens, équipés par profession de lames très coupantes, agissaient depuis le Moyen âge comme simples sous-traitants des médecins – à qui le concile de Tours avait interdit de verser le sang – pour tout ce qui était saigné, incision des abcès, arrachage des dents, traitement des hernies. La fesse du roi Soleil fit le reste. Et puis Edward Jenner, chirurgien ambulatoire, lors d'une épidémie meurtrière de variole, découvre la vaccination. Et puis Larrey, le chirurgien de Napoléon, qui pendant la bataille d'Eylau, une boucherie, ampute par centaines, à la cadence d'un par minute, les soldats qu'on lui apporte etc... etc... C'est toute l'épopée de la médecine que Jean-Noël Fabiani fait revivre dans cet ouvrage qui se lit comme un roman d'aventure – la grande aventure de l'humanité. C'est vif, très bien écrit, envoûtant comme la vérité lorsqu'elle devient plus romanesque que la fiction. À ne manquer sous aucun prétexte. J.M

Les grandes conférences de la SMLH

Le 23 mai prochain un sujet passionnant et un conférencier particulièrement bien placé : le général Thierry Orosco, commandant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) qui viendra nous



parler de l'organisation du GIGN et des actions qu'il peut être amené à conduire.

Né le 2 juin 1961 à Rabat (Maroc), le général de brigade Thierry Orosco est un Saint-Cyrien qui a

choisi de rejoindre la gendarmerie nationale. Après un parcours opérationnel en gendarmerie mobile, départementale et au GIGN, il a occupé différents postes de chargé de mission à l'administration centrale de la gendarmerie, avant d'intégrer la 6ème promotion du Collège interarmées de défense. Il obtient en 1999 son brevet d'études militaires supérieures. Colonel en 2004, il est, en 2008-2009, stagiaire à Centre des hautes études militaires et auditeur de la 61ème session de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). En août 2009 il devient commandant en second du GIGN dont il prend le commandement en mars 2011.

Promu général de brigade en juin 2011, il est officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du mérite, et titulaire de la Croix de la valeur militaire.

NOS AMIS DISPARUS

Chronique toujours lourde de regrets et de chagrin. Nos condoléances désolées aux familles et aux proches.

Comité Ancelle :

Claude Pinoteau (05 octobre 2012)

Comité La Saussaye :

Denise Dannenberger (membre associée).

Comité Saint Pierre :

Pierre Bondy (18 octobre 2012)

Comité Bagatelle :

Philippe Le Coq de Kerland (06 février 2013)

Les nouveaux promus du 1er janvier

Au grade de chevalier : Mme Marie-Hélène Poinssot-Pecher, Mme France Woimant et M. Christian Mulliez.

Au grade d'officier : Mme Laurence Danon.

Au grade de commandeur : M. Paul Bouchet.

A été élevé à la distinction de grand'croix : M. Fred Moore.

Le Bulletin

Périodicité trimestrielle

Directeur de la publication :

Alain Farah

Rédaction en chef : Jean Mauduit

Secrétariat de rédaction :

Laure Leclercq-Frigiotti

Reportages : Fabienne Vilmer, Marie-

Luise Herschtel

Billet : Françoise Masson

Site : <http://9200.semlh.fr>

Mail : jean.mauduit@wanadoo.com

Publicité : Altavox

Mail : c.bardini@altavox.biz

AGENDA

Conférences et manifestations

21 MARS, 18H : conférence de René Philippe, « L'École de la 2ème chance ».

23 MAI, 18H : conférence de Thierry Orosco, « L'organisation du GIGN et les actions qu'il peut être amené à conduire ».

6 JUIN, 12H : déjeuner de la section au Château du Val, présidé par Albert Uderzo.

20 JUIN, 17H : pot d'avant vacances à la Maison des associations.

Réunions à la Maison des associations

21 MARS, 16H30 : comité exécutif.

23 MAI, 16H30 : réunion des bureaux de la section et des comités.